



Quitter un CDD

Par Latantine

Bonjour, je suis en CDD de 6 mois, j'ai cru comprendre que je ne peux partir sauf pour un contrat de + de 6 mois ou un CDI. Est ce le cas, et si par exemple je pars pour un contrat de 2 mois quelles sont les conditions ?

De plus, actuellement j'ai un CDD de mars à août, si admettons je trouve un poste de mai à septembre, donc 4 mois, la règle s'applique telle ? Car au final j'aurai un poste qui se termine plus tard
Merci pour vos éclaircissements

Bonne soirée

Par kang74

Bonjour

CDD de droit public ou privé ?

Si droit privé :

Vous ne pouvez pas quitter votre CDD, mis à part si vous avez une promesse en CDI, et en respectant un préavis .

La solution serait de trouver un accord amiable avec votre employeur .

Faire une rupture abusive de CDD permet à l'employeur de demander des dommages et intérêts du montant des salaires qu'il aurait dû vous devoir.

Par CToad

Bonjour

On ne peut quitter un cdd que pour un cdi ou pour faute grave de l'employeur, sauf si vous êtes encore en période d'essai. L'employeur lui peut mettre fin au contrat hors période d'essai pour faute grave, force majeure ou inaptitude de l'employé.

Sinon il y a la rupture à l'amiable

Mais on ne peut pas quitter un dbd pour un autre cdd.

Cordialement

Ctoad